



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12213
18 octobre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois d'octobre 1976, j'ai l'honneur de signaler à votre attention l'escalade des actes de piraterie perpétrés en haute mer par les Israéliens contre des civils arabes.

A ce sujet, je me réfère à la visite qu'a rendue au Secrétaire général M. Mohammed Sallam, représentant permanent du Yémen, en sa qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de septembre 1976. Au cours de cette visite, M. Sallam a exprimé la grave inquiétude que ressentent les délégations arabes devant les actes de piraterie perpétrés en haute mer par des éléments israéliens.

Je me réfère également à la lettre que l'observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine a adressée à ce sujet au Secrétaire général le 28 septembre 1976, et qui a été distribuée le 6 octobre 1976 comme document officiel de l'Assemblée générale, sous la cote A/31/256.

Les autorités israéliennes ont commis en haute mer de nombreux actes de piraterie dont il a été question dans les organes d'information. Par exemple, dans son numéro du 12 octobre 1976, le Jerusalem Post relatait l'histoire suivante ...

"Pour la troisième fois en une semaine, les forces navales israéliennes ont appréhendé jeudi soir, au large de la côte libanaise, un navire qu'elles ont remorqué jusqu'à Haïfa. Après perquisition et interrogatoire des passagers et de l'équipage, le navire, un yacht chypriote qui portait le nom de 'Peacemaker', a été relâché le vendredi après-midi.

Le porte-parole de l'armée a annoncé que l'un des passagers avait été retenu par les services de sécurité. Néanmoins, le capitaine du yacht, Salah Badr, un Arabe de nationalité chypriote, a ensuite déclaré, une fois à Chypre, que deux membres de son équipage, Ahmed Gad et Mohammed Wafik, avaient été emmenés à terre.

Le porte-parole de l'armée a ajouté que le 'Peacemaker' dont l'équipage a déclaré transporter des réfugiés du conflit libanais à destination de Limassol (Chypre), a été stoppé jeudi dans le début de la soirée au nord de Hosh Hanikaa,

après qu'il eut omis de répondre à un signal requérant son identification. La décision de remorquer jusqu'à Haïfa le navire avec ses 28 passagers et son équipage a été prise après que quelques personnes aient été vues jetant des 'objects suspects' par-dessus bord."

Ces actes de piraterie ont atteint leur point culminant lors du récent incident provoqué le 7 octobre 1976 contre le paquebot "Niyazi", qui faisait route de Sidon (Liban) vers le port de Limassol (Chypre). Parmi les passagers se trouvaient un certain nombre de Palestiniens et cinq membres du personnel de l'ambassade d'Irak à Beyrouth. Le navire a été détourné vers le port d'Haïfa, où il a été retenu pendant 30 heures. Quelques-uns de ses passagers ont été maltraités et humiliés. On sait déjà que dans un cas au moins, le passeport d'un fonctionnaire irakien a été confisqué.

Ces différents actes, perpétrés en haute mer par Israël contre des civils, relèvent de la piraterie et vont à l'encontre de toutes les règles du droit international, et plus particulièrement de celle qui a trait à la liberté de navigation en haute mer.

Cet acte d'agression est d'autant plus flagrant qu'Israël le commet au moment où l'Assemblée générale est occupée à examiner les deux points de l'ordre du jour consacrés au terrorisme international et à la prise d'otages.

Une fois de plus, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces actes de piraterie.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation
Nations Unies;

Président du Groupe arabe,

(Signé) Abdulla Yaccoub BISHARA
